

REGLEMENT DE LA COUPE DU LOIRET DE VOLLEY BALL 2010 **Féminines - Masculines**

Art 1 : Les équipes figurant en tête de tableau reçoivent et préviennent les équipes visiteuses de la date, de l'heure et du lieu de la rencontre.

Art 2 : Les rencontres doivent impérativement avoir lieu pendant la période définie, pas de report possible, la période est assez longue.

Art 3 : Les feuilles de match sont à envoyer dans les 48h après la fin du match à :
Laetitia DUSSUD
7, rue du Fer à Cheval
45110 CHATEAUNEUF sur LOIRE
e-mail : a.c.v.b@wanadoo.fr

Art 4 : Le club recevant est considéré comme forfait si le résultat du match n'est pas communiqué dans les 48h après la fin du tour à :
Laetitia DUSSUD Tel : 02 38 58 65 24
E-Mail : a.c.v.b@wanadoo.fr

Art 5 : Les équipes mixtes sont directement engagées dans la Coupe du Loiret Masculine.

Art 6 : Tous les matchs se joueront sans points de handicap.

Art 7 : Toutes les équipes féminines et masculines qui perdent aux premiers et deuxièmes tours intègrent la Coupe du Loiret Consolante (cf Règlement Coupe du Loiret Consolante).

Art 8 : Un joueur évoluant dans une équipe engagée dans cette Coupe du Loiret ne peut en aucun cas renforcer une autre équipe engagée dans cette même Coupe, sous peine de disqualification **de l'équipe renforcée**.

Art 9 : Les matchs sont arbitrés par l'équipe recevante. Un 2^{ème} arbitre peut être proposé par l'équipe visiteuse. L'équipe recevante doit être munie du présent règlement pour s'y référer en cas de besoin.
Les finales seront arbitrées par désignation.

Art 10 : Les matchs (hors finales) s'effectuent en 3 sets gagnants de 25 points.
Le 5^{ème} set, s'il a lieu, est lui en 15 points.

Art 11 : Les finales s'effectuent en 2 sets gagnants de 25 points.
Le 3^{ème} set, s'il a lieu, est lui en 15 points.

Art 12 : Les finales se feront en juin 2010 à
Les féminines joueront à 19h30 et les masculins joueront à 21h00.

Art 13 : Tous les sets se jouent selon les règles de jeu de la FFVB.

Art 14 : Soyez FAIR PLAY.